|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Participation Active des Citoyennes et Citoyens en Tunisie – PACT** II **PHASE 2 : 2023-2027****Appel à candidature pour la désignation d’un Ingénieur conseil en électricité**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission :  | Recrutement d’un Bureau d’études / Ingénieur conseil en électricité  |
| Titre du projet : | Participation Active des Citoyennes et Citoyens en Tunisie (PACT), Phase II |
| Lieu de la mission :  | Tunis et les régions du Projet : Kairouan Kasserine et gafsa |
| Période de la mission : | Janvier – juillet 2025 |
| Dernier délai de candidature à la mission : | 3 janvier 2025 |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION**  |

Le projet PACT « Participation Active des Citoyen.nes Tunisiens », s’inscrit dans la stratégie globale de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) pour la Tunisie qui vise à contribuer à améliorer la participation citoyenne communautaire niveau des communautés locales. la Phase II (2023-2027) du projet PACT, est mise en œuvre sous la supervision de l’Instance Générale de la Prospective et d’Appui au Processus de Décentralisation (Ministère de l’Intérieur) par un consortium, composé de NIRAS International Consulting comme chef de file et la Fondation Hirondelle, en étroite collaboration avec les structures de l’états, médias locaux, organisations de la société civile, SMASA, GDA, citoyens, jeunes et femmes dans six gouvernorats (Kef, Siliana, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa et Kairouan). L’objectif général de la phase II du projet PACT est de contribuer à l’amélioration des conditions de vie de la population, en particulier des populations les plus vulnérables, au niveau local dans les gouvernorats de Gafsa, Kairouan, Kasserine, Kef, Sidi Bouzid et Siliana. **PRESENTATION DES 3 PROJETS :** Dans le cadre de la réalisation de ses activités programmés dans son plan d’action, PACT II financera les 3 projets détaillés comme suit :  |  |
|  |
|  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **communes concernées**  | **oBJECTIF DU PROJET**  | **COMPOSANTES DU PROJET**  | **Cout estimatf n TND (BRUT EN TTC)** | **DELAIS DE REALISATION du projet** |
| Commune de Lala : GafsaCommune de Rekkada : KairouanCommune de Bouzguem : Kasserine | Améliorer la sécurité publique et la visibilité nocturne dans les zones de Hamila, Choôba et Houmet Souk en les raccordant au réseau d’éclairage public.Améliorer la qualité de vie des habitants en assurant un éclairage suffisant à l’intérieur de la zone résidentiel.Améliorer la sécurité, réduire les risques d'accidents, de vols et d'autres incidents, notamment pendant la nuit. | Installation de poteaux photovoltaïques à Hamila : **10 poteaux** équipés de panneaux solaires pour un éclairage autonome le long de la route de Hamila et à proximité de l’école primaire.Éclairage public à Choôba : installation de 20 poteaux d'éclairage LED à Choôba.Rénovation de l’éclairage à Hamila : remplacement de **10 lampes** existantes par des modèles plus efficaces et durablesModernisation de l’éclairage à Houmet Souk : remplacement de **120 lampes** obsolètes par des modèles LED de dernière génération.Installation d’environ **50 poteaux en LED** dans le quartier central de RakkadaInstallation de **60 foyers en LED** dans des poteaux existantsInstallation de **23 poteaux équipés de LED** sur la route menant à Sidi HarrathInstallation de **40 poteaux équipés de LED** sur la route menant au quartier Awlad IbrahimModernisation de l’éclairage : remplacement d’environ **25 lampes à filament par des lampes LED** dans le quartier d’Awlad Ibrahim. | 200.000 200.000200.000 | 120 JOURS120 JOURS120 JOURS |

|  |
| --- |
| conditions de participation  |
|  |

Peuvent participer à cette consultation uniquement les bureaux d’études ou ingénieurs conseils ayant :

- Une patente et une spécialisation en planification et amélioration des réseaux d’éclairage public.

- Un minimum de trois années d’expérience avec les communes, le ministère de l’équipement ou les bailleurs de fonds.

- Une inscription au tableau de l’Ordre des Ingénieurs Tunisiens (OIT) pour l’année 2024.

|  |
| --- |
| MISSION GENERALE A CONFIER  |
|  |
| La présente mission vise à recruter un **Ingénieur conseil en électricité** pour appuyer l’équipe PACT et les partenaires locaux pour la réalisation des études techniques, du dossier d’appel d’offres et le suivi des travaux mentionnés en haut et assurer la validation des réceptions provisoires et définitives.MISSIONS SPECIFIQUES ATTENDUES pOUR LES DEUX PROJETS DE LALA ET BOUZGUEMLe bureau/Consultant sera appelé à préparer en coordination avec les services de la commune concernée et sous la supervision directe du TL la conception de l’Avant-projet détaillé, une fois validé par la commune, il doit préparer les documents relatifs à l’appel d’offres du projet comportant les cahiers des charges techniques et administratives ainsi que la détermination du cout estimatif du projet en détaillant les couts unitaires des différentes composantes et sans dépasser le budget réservé.Il doit à cet effet présenter le projet du DAO aux services concernés de la commune pour examen et sa validation par écrit.Ensuite, il sera appelé à veiller aux procédures de lancement de l’A.O et assurer le processus de dépouillement et d’évaluation des offres en collaboration avec la commune ainsi que la phase de contractualisation avec l’entrepreneur.Enfin, il va : * Assurer le suivi de l’exécution des travaux sur le chantier et coordonner avec les services techniques de la commune, le point focal du PACT et l’entrepreneur et l’équipe du projet PACT :
* Préparer la réunion du démarrage des travaux,
* Présenter le planning général des travaux,
* Assurer un suivi hebdomadaire du chantier et présenter des rapports d’avancement (Minimum 5 rapports d’évaluation en fonction des rencontres de suivi et de contrôle qui seront menées avec la municipalité et les citoyens) à la commune et à la l’équipe du projet PACT,
* Assurer la réception provisoire et définitive,
* Rédiger des procès-verbaux PV relatifs aux différentes réunions et réception des travaux.

 Il s’agit plus particulièrement de réaliser pour chaque projet ce qui suit : **Études préliminaires :** * Analyse du contexte existant (topographie, géologie, réseaux existants, etc.), situation foncière...
* Étude des contraintes environnementales et réglementaires
* Définition des objectifs et des besoins du projet

**Études de conception :** * Tracé
* Dimensionnement
* Conception des réseaux annexes (assainissement, SONEDE, etc.)
* Réalisation des plans et des profils en long et en travers
* **Études détaillées :**
* Réalisation des plans d'exécution
* Calculs de quantités
* Dossier de consultation des entreprises (DAO)

les phases et les livrables attendus

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Phase** | **Taches** | **Livrables** |
| **1** | Effectuer une première réunion avec l’équipe PACT et les différents intervenants afin de comprendre les éléments de cadrage de la mission, les besoins et les spécificités de chaque projet en effectuant aussi des visites sur terrain  | * Document sur la faisabilité technique et financière de chaque projet
* Les PV signés des différentes réunions avec les communes partenaires
 |
| **2** | **Elaboration de l’APD :*** + Levé topographique conformément aux termes de références et au CCAP
	+ Etude technique d'APD de toutes les composantes du projet conformément aux termes de référence et au CCAP

**Elaboration du DAO** : Elaboration du dossier d'appel d'offres (pièces écrites et plans d'exécution) conformément aux termes de référence et au CCAP :le DAO doit comporter les documents relatifs à laSoumission en hors taxes, le Bordereau des prix unitaires en hors taxes, les Pièces écrites, les Cahier des charges techniques, les plans et les détails et l’Etablissement du dossier du marché. Il doit être rédigé conformément aux normes et directives en vigueur. L’ingénieur conseil doit veiller à ce que le cout total du projet en Brut, TTC ne doit pas dépasser les 200 milles DT. | Dossier Avant-Projet Détaillé comprenant :* Plans détaillés
* Profil en long et profil en travers
	+ - * Estimation financière sommaire du projet
* Le dossier d’appel d’offres
 |
| **3** | Assistance lors du dépouillement et Edition des marchés de travaux : Assistance de la commune lors du dépouillement des offres des entreprises de travaux et édition des marchés de celles-ci conformément aux termes de référence et au CCAP | PV de dépouillement et de sélection des offres |
| **4** | * Suivi et contrôle des travaux : l’ingénieur conseil devra effectuer des visites sur le chantier de chaque projet au besoin. Il assurera la surveillance de l’exécution des travaux et présentation des propositions de règlement des travaux ainsi que le respect des délais. Il devra noter ses remarques et ses recommandations sur le journal du chantier et les rapporter à l’équipe projet et au PACT II.
* Réception des équipements.
 | * Des rapports bimensuels (tous les 15 jours) devront présenter un aperçu général de **l'état des lieux**, de **l'avancement des travaux** et des **problèmes rencontrés.**
* La réception de chaque étape du chantier :
* Validation des travaux exécutés et rédaction des documents pour la préparation des décomptes et règlement par SG PACT.
* La réception définitive des chantiers
* Veillez aux travaux de levée des réserves et rédaction des PV.
 |

**2/ POUR LE PROJET DE REKKADA** Etant donnée que c’est la municipalité qui se chargera de la préparation du DAO et du suivi des travaux, le prestataire retenu sera appelé à donner son avis sur le projet du DAO avant sa publication et assurer aussi les phases 3 et 4 du tableau ci haut tout en étant redevable des livrables indiqués.Pour toutes les missions programmées sur terrain, le prestataire est tenu d’informer au préalable PACT du programme prévisionnel. 1. **Période et conditions du contrat**

Le nombre de jours d’expertise estimé pour cette prestation est de **36 jours**répartis comme suit :* 06 jours de préparation des 2 APD, soit 3 jours pour chaque APD
* 08 jours de préparation des 2 DAO, soit 4 jours pour chaque DAO
* 01 jour pour l’examen et la validation du DAO de Rakkada
* 21 jours de suivi de l’exécution des travaux des 03 projets.

Le déroulement de cette prestation va s’étaler sur une période allant du **13 janvier 2025 jusqu’au 31 Aout 2025.****La finalisation des dossiers d’appel d’offre ne doit pas dépasser la date du 05 Février 2025.** |
|  |

**COMPOSITION DE L’OFFRE**

L’ingénieur conseil/Le Bureau d’études est invité à présenter un dossier composé d’une offre technique et une offre financière :

**1/ L’offre technique**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre**  | **DESIGNATION**  | **OBSERVATIONS**  |
| 1  | Une demande de participation dûment remplie, datée, tamponnée et signée par l’ingénieur mandataire (Bureau d’études) | Comprenant notamment l’adresse exacte, le numéro de téléphone, le matricule fiscal L’adresse e-mail.  |
| 2 | Le nom de l’ingénieur conseil doit figurer dans le tableau de l’ordre des ingénieurs de Tunisie  | Cachet de l’année en cours fait fois  |
| 3 | Copie du cahier des charges pour l’exercice de profession de l'ingénieur conseil  | Pour chaque ingénieur conseil  |
| 4 | Curriculum vitae  |  Pour chaque membre du bureau avec cachet  |
| 5 | Une copie de la Patente du bureau ou de l’ingénieur conseil | Bureau/Ingénieur conseil  |
| 6 | Une copie récente du RNE 2024 |  |
| 7 | Une copie du Diplôme  | Ingénieur conseil  |
| 8 | La liste des références en matière des études menées comportant un état détaillé des références en matière d’études et du suivi des projets de ce genre  | Liste conformément à l’annexe N°1.En cas de nécessité PACT pourra demander les pièces justificatives par la suite  |
| 9 |  Une déclaration sur l’honneur quant à l’exactitude et à la véracité des renseignements fournis signée par l’ingénieur mandataire chef de fil et portant le cachet et la date.  |   |

**2/ L’offre Financière**

La soumission de l’offre financière doit se faire en hors taxes, TVA et en TTC (en chiffres et en toutes lettres) signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité, ce montant doit couvrir toutes les dépenses engagées au titre de la mission.

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter : pact.tunisie@gmail.com Objet de l’Email : « **PACT II Consultation Bureau d’études/Ingénieur conseil** **Electricité »**et ce dans un délai maximum de 3 jours avant la date limite de la remise des offres.

**CLAUSES COMPLÉMENTAIRES**

**1/ Propriété intellectuelle :**

Les plans et documents produits seront la propriété exclusive de PACT II et de la commune concernée.

**2/Confidentialité :**

L’ingénieur s’engage à respecter la loi n° 2004-63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données personnelles. Toutes les informations, données et documents partagés dans le cadre de cette mission doivent rester strictement confidentiels. L’ingénieur s’abstient de divulguer, copier ou utiliser ces données à d'autres fins que celles prévues par le contrat. Toute infraction à cette clause pourra entraîner des poursuites judiciaires et la résiliation immédiate du contrat.

**3/ Résiliation :**

PACT II se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-respect des exigences, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours.

**4/ Clause d’assurance :**

L’ingénieur doit souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les préjudices potentiels causés par des erreurs ou omissions techniques durant la mission.

**5/ Clause de force majeure :**

En cas de force majeure, les parties conviennent de suspendre l’exécution du contrat jusqu’à la cessation de ces circonstances, sans pénalité pour l’une ou l’autre parti.

**ENVOI DE L’OFFRE**

L’offre doit parvenir par mail au plus tard le **03 Janvier 2025** (avant 17 H00) à l’adresse suivante : pact.tunisie@gmail.com en indiquant dans l’objet « Ingénieur Conseil en Electricité »

**Annexe N°1**

 **Liste des projets réalisés :**

Nom et prénom du concepteur : ……………………………………………………………….

 ☐ ingénieur ( spécialité ……………………………….. )

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   | **Intitulé du projet**  | **Le client**  | **Montant du projet ou du lot**  | **Année d’exécution**  |
| 1  |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |

**En cas de nécessité, PACT pourra demander les pièces suivantes :**

* L’attribution (copie de la désignation ou du contrat)
* Le montant du projet réalisé (copie du marché de l’entreprise ou toutes pièces justifiant le montant)
* La réception des travaux (copie du procès-verbal de réception des travaux)

|  |  |
| --- | --- |
|  **L’ingénieur Tunis, le …................** **SIGNATURE ET CACHET**   |  |